



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

3

MOTION 2

« Interpellation suicide au Luxembourg »

Luxembourg, le 21 janvier 2021
Dépôt CSV
Françoise Hetto

La Chambre des Députés :

- Constatant que l'épidémie liée au COVID-19 et le confinement ont un impact sur notre vie quotidienne, notre santé physique et mentale ;
- Sachant que selon une nouvelle enquête de l'OMS, la pandémie de COVID-19 entraîne des perturbations ou une interruption des services de santé mentale essentiels dans 93 % des pays, alors que la demande de soins augmente ;
- Rappelant que la loi modifiée du 14 juillet 2015 a porté création de la profession de psychothérapeute et que depuis lors les conditions et les modalités de remboursement des séances sont toujours en cours de négociation avec la CNS ;
- Constatant que pour faire face aux besoins actuels et à venir, il est indispensable d'améliorer la quantité des ressources dans les services psychothérapeutiques ;
- Soulignant que les Ministères de la Santé et de la Sécurité Sociale, et la Caisse Nationale de Santé (CNS) doivent parvenir au plus vite à un accord au niveau du remboursement des séances afin de garantir aux personnes en besoin un accès aux soins psychothérapeutiques ;

Invite le Gouvernement :

- À mettre en œuvre tous les moyens utiles en vue de la concrétisation dans les meilleurs délais du remboursement de la psychothérapie au Luxembourg ;
- À garantir un nombre suffisant de création de postes en psychothérapie dans les urgences hospitalières voire même dans le secteur conventionné ;


Françoise Hetto


PAUL GAUDER***

23, rue du Marché-aux-Herbes | L-1728 Luxembourg
Tél.: (+352) 466 966-1 | Fax: (+352) 22 02 30
www.chd.lu


Hansen
Martine


F. Hetto - CSV
F. FEISCHEN